

APPEL D'INTENTIONS
CESSION D'ACTIFS



Document confidentiel

Date d'émission : 28 janvier, 2026

Mise en contexte

Fondée en 1980, la **Fondation de l'entrepreneurship** (FDE) est un organisme à but non lucratif qui œuvre au développement de l'entrepreneuriat québécois.

La FDE chapeaute notamment le Réseau Mentorat, qui veille à la mise en relation structurée de mentors expérimentés et d'entrepreneurs. La Fondation publie également depuis 2009 l'Indice entrepreneurial québécois, un outil incontournable pour l'ensemble de l'écosystème entrepreneurial permettant de mieux comprendre et d'accompagner les personnes qui se lancent en entrepreneuriat. Depuis plus de 15 ans, l'Indice est l'enquête annuelle sur l'entrepreneuriat la plus vaste et la plus détaillée au Québec. Elle permet de mesurer l'ensemble du processus entrepreneurial — de la culture et de l'intention d'entreprendre jusqu'à la croissance, l'innovation, l'exportation, le développement durable et la relève — tout en précisant l'horizon temporel dans lequel il s'inscrit.

Par ses activités, la Fondation a contribué à renforcer les compétences, la résilience et la pérennité des entrepreneurs, tout en favorisant le partage d'expertise et l'engagement bénévole au sein de l'écosystème économique. Au fil des années, elle a développé des outils, des contenus et des initiatives de référence visant à soutenir une culture entrepreneuriale durable, inclusive et ancrée dans l'intérêt collectif.

À la suite de la terminaison de son financement public, la FDE a pris la décision de cesser ses activités. Les bailleurs de fonds publics, de même que le conseil d'administration, souhaitent que les actifs développés au fil des années puissent continuer de bénéficier à l'écosystème entrepreneurial québécois.

La présente démarche vise donc à assurer une transition responsable, transparente et conforme à l'intérêt public, dans le respect de la mission initiale et des valeurs portées par la Fondation.

Conformément à ses lettres patentes et aux résolutions dûment adoptées par son conseil d'administration, la Fondation procède à un appel d'intentions visant la cession de certains actifs résiduels.

Le présent document constitue un appel d'intentions uniquement. Il ne constitue pas une offre ferme ni une promesse de conclure une entente. Aucune obligation juridique ne naîtra de la participation au présent processus tant qu'une entente écrite finale n'aura pas été négociée et signée. Le conseil d'administration de la FDE se réserve l'entière discrétion quant à la suite donnée au présent appel d'intentions, incluant le droit d'accepter ou de refuser toute proposition, d'annuler le processus ou de négocier avec une ou plusieurs parties, sans obligation de justification.

Description des actifs

Dans le cadre de la cessation planifiée de ses activités, la Fondation dispose d'un ensemble d'actifs diversifiés, tant matériels qu'immatériels, développés au fil de ses opérations et de ses projets structurants.

Ces actifs témoignent de son expertise organisationnelle, de son rôle dans l'écosystème entrepreneurial québécois et des investissements réalisés, notamment à l'aide de fonds publics. Ils comprennent des actifs informationnels, numériques, de marque, relationnels et juridiques, ainsi que des contenus de recherche et de formation à forte valeur collective. Le conseil d'administration souhaite que ces actifs puissent être transférés à une organisation capable d'en assurer la pérennité, l'utilisation responsable et la mise en valeur dans le respect de la mission et de l'intérêt public.

Une liste détaillée des actifs figure à l'annexe B du présent document.

Les actifs sont cédés tels quels, sans garantie autre que celles qui pourraient être prévues à l'entente finale.

Processus de l'appel d'intentions

Le processus de cession des actifs de la FDE se déroulera en deux temps :

- D'une part, les organisations intéressées sont invitées à soumettre un avis d'intention complet qui sera évalué sur le plan de la conformité par un comité (voir la section : conditions obligatoires).
- Par la suite, et si plus d'une proposition est reçue, toutes les propositions conformes seront soumises à un vote des membres de la Fondation (mentors, mentorés, autres parties prenantes).

Ce processus d'appel d'intentions est sous la supervision de la firme TACT Intelligence-conseil inc. et la personne désignée comme responsable est :

Sébastien Fassier

Vice-président

465, rue McGill, Bureau 400, Montréal, QC H2Y 2H1

sfassier@TactConseil.ca

Toute communication en lien avec cet appel d'intentions de la part des parties intéressées devra être effectuée conformément aux modalités prévues au présent document et exclusivement auprès de la personne responsable.

Afin d'assurer l'intégrité, l'équité et la transparence du processus d'appel d'intentions, toute communication, sollicitation ou discussion relative au présent processus, qu'elle soit directe ou indirecte, avec un employé, un représentant, un administrateur ou un membre du conseil d'administration de la Fondation, en dehors des canaux formellement prévus au présent document, est strictement interdite.

Toute tentative d'influence, de clarification informelle, de recherche d'information privilégiée ou d'échange non autorisé pourra être considérée comme un manquement aux règles du processus et entraîner, à la seule discrétion de la firme responsable et du conseil de la Fondation, la non-conformité de la proposition et son élimination immédiate, sans possibilité de recours ni obligation de justification.

Dates importantes

Tableau 1 – Dates importantes

Diffusion de l'appel d'intentions	28 janvier 2026
Date limite pour soumettre d'un avis d'intention	13 février 2026 – 10h
Analyse de conformité des propositions	Semaine du 16 février
Dévoilement des modalités pour le processus de votation	Semaine du 16 février
Mise au vote des propositions conformes auprès des membres	23 février 2026
Fin de la période de vote des membres	26 février
Analyse des résultats du vote et choix final de l'organisme par le conseil d'administration	27 février
Négociation et signature d'une entente de cession	Semaine du 2 mars
Annonce de cession des actifs et de l'organisation choisie	Semaine du 9 mars

Les dates indiquées à l'échéancier le sont à titre indicatif seulement. La Fondation se réserve le droit de modifier, prolonger ou ajuster toute date ou étape du processus d'appel d'intentions, en tout ou en partie, à sa seule discrétion et sans obligation d'en aviser individuellement les parties intéressées.

Conditions de conformité

Les organisations désireuses de soumettre un avis d'intention sont invitées à respecter scrupuleusement les conditions suivantes sous peine de voir leur avis d'intention rejeté.

- Les avis d'intention doivent être reçus au plus tard à la date et à l'heure prévue au *Tableau 1 - Dates importantes*. Toute proposition reçue après l'heure limite sera jugée non conforme et donc non recevable.
- Les avis d'intention doivent impérativement être rédigés en français.
- Les avis d'intention doivent être envoyés par courriel à la personne responsable sous forme d'un document PDF unique d'une taille maximale 15 Mo.
- Les propositions doivent présenter une réponse pour chacune des sections demandées et conserver l'ordre des sections afin d'en faciliter l'analyse.
- Dans le cas d'un dépassement du nombre de pages prévu à une section (voir annexe A), toute information indiquée au-delà du nombre de pages prévu sera ignorée.

Modalités particulières

La cession envisagée est une cession complète, sans contrepartie financière exigée. La FDE pourra toutefois exiger des engagements de la part de l'organisme choisi relatifs :

- à l'usage des actifs conformément à leur vocation;
- à la continuité de la mission, de l'esprit ou des valeurs de la Fondation;
- à des limitations touchant à la revente spéculative des actifs;
- à des mécanismes de reconnaissance ou de visibilité de la Fondation pour une période déterminée.

Toute information transmise dans le cadre du présent appel d'intentions est strictement confidentielle. Aucune communication publique entourant ce processus ne pourra être effectuée sans l'autorisation écrite préalable de la FDE.

La Fondation se réserve le droit d'exiger la signature d'une entente de confidentialité préalable à la négociation de tout accord de cession.

Le présent appel d'intentions est régi par les lois applicables au Québec. Tout différend relèvera de la compétence exclusive des tribunaux du district judiciaire de Montréal.

ANNEXE A

STRUCTURE DES PROPOSITIONS ET GRILLE DE POINTAGE

Les propositions soumises doivent répondre aux critères suivants :

SECTION	INDICATIONS	NB. DE PAGES
FORMULAIRE D'IDENTIFICATION ET DE PROBITÉ	Voir annexe C	Obligatoire.
1 – COMPRÉHENSION DU CONTEXTE	Quelle est votre connaissance des actifs de la Fondation ? Comment justifiez-vous votre intérêt envers les actifs ? Quelle est votre vision générale quant à l'utilisation des actifs ?	Max. de 3 pages
2 – APPROCHE PROPOSÉE	Comment les actifs participeront-ils à la mission de votre organisation ? Comment prévoyez-vous valoriser les actifs ? Quelles ressources (humaines, financières ou autres) prévoyez-vous investir dans votre approche ? Comment prévoyez-vous vous assurer du respect des valeurs de la Fondation dans le processus ? Quel rôle prévoyez-vous pour les membres du réseau (mentorés, mentors...) ?	Max. 5 pages
3 – STRATÉGIE DE PÉRENNITÉ	Quelles approches prévoyez-vous mettre en place pour assurer la pérennité (et même le développement ou la mise à jour) des actifs ? Quelle reconnaissance sera offerte à la Fondation (visibilité ? pour combien de temps ?)	Max. de 3 pages
4 – ÉQUIPE PROPOSÉE	Notes biographiques ou CV sommaire présentant les principaux membres de l'équipe.	Max. de 1 page par personne

ANNEXE B

DESCRIPTION DES ACTIFS

1. Actifs informationnels et de données

- Études, recherches et analyses internes, incluant l'Indice de l'entrepreneuriat québécois
- Bases de données (mentorés, mentors, partenaires, membres de l'écosystème entrepreneurial)
- Données historiques, analytiques et de performance
- Indicateurs, tableaux de bord et outils de veille stratégique
- Dossiers et archives organisationnelles

2. Actifs de propriété intellectuelle et de contenus

- Propriété intellectuelle sur les contenus de formation (mentors et mentorés)
- Propriété intellectuelle de l'Indice entrepreneurial québécois
- Méthodologies, cadres de pratique et programmes structurés
- Contenus propriétaires (documents, guides, outils pédagogiques)
- Droits d'auteur et droits d'exploitation associés, incluant l'*Indice*

3. Actifs numériques et technologiques

- Sites web et noms de domaine
- Plateformes numériques (CRM, outils collaboratifs)
- Applications internes et systèmes de gestion de données
- Hébergement infonuagique et accès administrateurs
- Propriété ou contrôle de certains environnements numériques

4. Actifs de marque et de positionnement

- Marque institutionnelle du Réseau Mentorat
- Marque institutionnelle de l'Indice entrepreneurial québécois
- Images de marque, identités visuelles et logos
- Positionnement stratégique et notoriété sectorielle
- Marques et projets associés (incluant l'*Indice*)

5. Actifs relationnels et partenariaux

- Réseau de mentors, experts et conseillers
- Partenariats institutionnels, financiers et sectoriels
- Relations avec les bailleurs de fonds et instances gouvernementales
- Communautés de membres, bénévoles et parties prenantes

6. Actifs humains et organisationnels

- Savoir organisationnel et mémoire institutionnelle
- Structures de gouvernance, pratiques internes et modes de fonctionnement
- Expérience accumulée en gestion de programmes entrepreneuriaux

7. Actifs numériques et marketing

- Comptes et communautés sur les réseaux sociaux
- Outils promotionnels (bannière autoportante, cahiers, épinglettes, sacs)
- Contenus éditoriaux (blogues, balados, vidéos)
- Statistiques d'audience et données de diffusion

8. Actifs juridiques et réglementaires

- Ententes contractuelles en vigueur ou résiduelles
- Politiques internes, codes de déontologie et cadres réglementaires
- Droits d'utilisation, autorisations, permis et assurances applicables

9. Actifs corporels

- Ordinateurs portables HP Probook (2)
- Imprimante Xerox VersaLink C405 (1)
- Micros de marques variées (3)
- Haut-parleur (1)
- Disques durs mobiles (2)
- Caméra vidéo de marque Sony (1)
- Trépied pour caméra (1)

10. Actifs financiers

- La Fondation détient certains actifs financiers liés aux activités de l'organisation, notamment, sans s'y limiter, des liquidités et des placements.
- À des fins d'équité entre les soumissionnaires et afin de préserver la confidentialité du processus, le détail et le montant exact de ces actifs financiers ne seront divulgués qu'à l'organisation retenue, au moment opportun du processus, et feront alors partie intégrante des discussions finales menant à la conclusion d'une entente définitive de cession d'actifs, sous réserve des approbations requises.

ANNEXE C

FORMULAIRE D'IDENTIFICATION ET DE PROBITÉ

Ce formulaire, dûment signé, doit impérativement être reproduit et joint à votre avis d'intention.

NOM DE L'ORGANISATION	
TYPE D'ORGANISATION	☐ Coopérative ☐ Économie sociale ☐ Entreprise ☐ OBNL ☐ Organisme de charité ☐ Regroupement de personnes
NEQ (si applicable)	
NUMÉRO DE CHARITÉ (si applicable)	
ADRESSE COMPLÈTE	
ANNÉE DE FONDATION	
NOM DE LA PERSONNE CONTACT	
COURRIEL	
TÉLÉPHONE	

Je reconnais, au nom de l'organisme identifié, avoir pris connaissance de l'ensemble des modalités, exigences et conditions prévues au présent appel d'intentions et engage l'organisme à s'y conformer pleinement.

J'atteste que les informations transmises sont exactes, complètes et véridiques, et reconnais que toute déclaration inexacte, omission ou non-conformité pourrait entraîner le rejet de notre dossier ou son exclusion du processus, sans recours possible.

Je suis autorisé à lier l'organisation par ma signature.

Et j'ai signé, à _____ ce _____ jour de février 2026.

Signature _____

Nom _____ (en lettre moulées)